

# OFI INV ESG ACTIONS INTERNATIONALES PART VYV

FRO014010XB3

30/04/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information<sup>(2)(3)</sup>

Actions internationales - général

## Orientation de gestion

Le fonds vise à obtenir une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice MSCI World Net Total Return EUR Index, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, en intégrant une approche ESG.

## Principales caractéristiques

Date de création de la part  
**01/09/2025**

Date de lancement de la part  
**01/12/2025**

Société de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

Forme juridique  
**FCP**

Classification AMF  
**Actions internationales**

Affectation du résultat  
**Capitalisation**

Fréquence de valorisation  
**Journalière**

Ticker Bloomberg  
**OFIEAIE FP**

Publication des VL  
**www.ofi-invest-am.com**

Frais de gestion maximum TTC  
**1,40%**

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**1,65%**

Indice de référence  
**MSCI World**



▶ Actif net du fonds	149,17 M€
▶ Actif net de la part	3,30 M€
▶ Valeur liquidative	105,03 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup>	-	-



### ▶ Gérants



Stéphane Youmbi



Jean Crestani

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



### ▶ Profil de risque<sup>(3)</sup>



### ▶ Durée de placement recommandée

5 ans



### ▶ SFDR<sup>(3)</sup> Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG <sup>(3)</sup>	6,46	6,45
▶ Couverture note ESG	100,00%	99,66%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# OFI INV ESG ACTIONS INTERNATIONALES PART VYV

FRO014010XB3

30/04/2026



Structure du  
portefeuille

## ► Répartition sectorielle<sup>(4)</sup>

En %	Fonds	Indice
Technologie	34,4	32,9
Biens et services industriels	13,0	12,1
Santé	8,6	8,5
Banques	7,5	7,2
Commerce de détail	5,4	5,9
Services financiers	4,4	4,2
Assurance	3,1	2,8
Services aux collectivités	2,9	2,9
Aliments, boissons et tabac	2,6	2,6
Télécommunications	2,6	2,5
Automobiles et pièces	1,9	2,1
Produits et services de consommation	1,9	1,8
Immobilier	1,8	1,8
Ressources de base	1,8	1,8
Soins personnels, pharmacies et épiceries	1,5	1,6
Energie	1,5	4,5
Construction et matériaux	1,4	1,4
Voyages et loisirs	1,3	1,4
Médias	1,0	1,0
Produits chimiques	0,9	1,0
Autres	-	-
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	0,4	-

## ► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)<sup>(4)</sup>

En %		
 NVIDIA CORP		6,4
US Technologie		
 APPLE INC		3,7
US Technologie		
 ALPHABET INC CLASS A		3,6
US Technologie		
 MICROSOFT CORP		3,4
US Technologie		
 BROADCOM INC		2,6
US Technologie		

## ► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
Etats-Unis	68,6	70,0
Japon	5,0	5,7
Canada	3,9	3,5
Allemagne	3,6	2,2
Royaume-Uni	3,1	3,8
France	3,0	2,2
Pays-Bas	2,2	1,6
Suisse	1,8	2,6
Australie	1,6	1,7
Irlande	1,5	1,1
Espagne	1,1	0,9
Suède	0,9	0,8
Italie	0,9	0,8
Danemark	0,6	0,4
Autres Pays	1,8	2,6
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	0,4	-

## ► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
USD	71,6
EUR	11,2
JPY	4,8
Autres devises	12,4

## ► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	-
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	0,6
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	99,4

## ► Profil / Chiffres clés

Nombre de lignes	299
Taux d'exposition actions (%) <sup>(6)</sup>	99,6

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. (6) Taux d'exposition actions en engagement, hors titres solidaires.

# OFI INV ESG ACTIONS INTERNATIONALES PART VYV

FR0014010XB3

30/04/2026

## ► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	18/09/2023
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Aplitec
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+2
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Dépositaire	Caceis

# OFI INV ESG ACTIONS INTERNATIONALES PART VYV

FRO014010XB3

30/04/2026

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECOURVEMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SRRRI	Le SRRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».	TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.
RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.
ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

## OFI INV ESG EQTY INTER PART VYV

FR0014010XB3

30/04/2026

### ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.